

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

Direction des soutiens et des finances

**Arrêté du 6 juillet 2018 portant modification
des compagnies de gendarmerie départementale d'Amiens et de Péronne (Somme)**

NOR : INTJ1812660A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,
Vu le code de la défense ;
Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;
Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

Les compagnies de gendarmerie départementale d'Amiens et de Péronne sont modifiées à compter du 1^{er} août 2018 dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des compagnies de gendarmerie départementale d'Amiens et de Péronne exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o et 4^o) et R. 15-27 du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 6 juillet 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :
*Le général de corps d'armée,
directeur des soutiens et des finances,*
L. TAVEL

ANNEXE

COMPAGNIES de gendarmerie départementale	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
Amiens	PSIG Doullens BR Amiens BT Corbie BT Villers-Bretonneux BT Domart-en-Ponthieux BT Bernaville BT Flixecourt BT Doullens BT Acheux-en-Amiénois BT Beauval BT Villers-Bocage BT Picquigny	PSIG Doullens BR Amiens BT Corbie BT Villers-Bretonneux BT Domart-en-Ponthieux BT Bernaville BT Flixecourt BT Doullens BT Beauval BT Villers-Bocage BT Picquigny
Péronne	PSIG Péronne PSIG Albert BR Péronne BT Albert BT Chaulnes BT Bray-sur-Somme BT Rosières-en-Santerre BT Ham BT Nesle BT Péronne BT Roisel	PSIG Péronne PSIG Albert BR Péronne BT Albert BT Acheux-en-Amiénois BT Chaulnes BT Bray-sur-Somme BT Rosières-en-Santerre BT Ham BT Nesle BT Péronne BT Roisel